

Bonjour chers membres et partenaires,

C'est avec un grand plaisir que je vous propose la lecture de ce bulletin L'Ancrier de la rentrée. Certes, nous aurions tous pris quelques semaines de vacances de plus, mais il y a tant de projets sur la table! Que ce soit avec la nouvelle série de balados «Ancrez-vous!», l'offre d'activités de ressourcement ou le premier Rendez-vous mieux-être et santé mentale du 16 septembre prochain, ces projets sont conçus pour vous offrir des formes de soutien diversifiées. Nous espérons que vous n'hésitez pas à participer!

Renée Hébert, Directrice

RENDEZ-VOUS MIEUX ÊTRE ET SANTÉ MENTALE

L'Ancre et le Trait d'Union s'**unissent** pour **offrir** à toute la population une journée **centrée** sur le mieux-être et la santé mentale. Ce premier **rendez-vous** se veut une occasion de s'**initier** aux concepts entourant les **sphères du mieux-être** de la personne. En effet, la **santé mentale** est une composante essentielle de la santé. Elle se traduit par un « état de bien-être permettant de se réaliser, de surmonter les tensions normales de la vie... ». C'est ainsi que le programme de cet événement a été alimenté : avec des activités qui font du bien, qui permettent de prendre un peu de temps pour soi et d'apprécier les petites choses de la vie, et ce, malgré les difficultés et les défis rencontrés.

Toutes les activités sont gratuites. Il y en aura pour tous les goûts et tous les âges dès 9 h 30 et tout au long de la journée : activités et maquillage pour enfants, ateliers de coaching familial, Qi jong et Yoga, ateliers créatifs (aquarelle) et de percussions, massages, soins énergétiques. En après-midi, une première conférence intitulée **La gratitude au quotidien** est destinée à toute personne confrontée à la vulnérabilité à travers ses défis quotidiens, et vise à la réflexion et à un changement de perspective. Et pour clore la journée en beauté, nous aurons la chance de recevoir Florence K et Nathalie Choquette en duo-conférence.

Mener la danse en santé mentale est une conférence de Florence K où elle raconte une période de sa vie qu'elle surnomme « l'abysses » et du long chemin du rétablissement pour retrouver son équilibre. La présence de sa mère, Nathalie Choquette, mettra en lumière la perspective vécue par les membres de l'entourage. Pour terminer la conférence, les deux femmes bien connues du showbizz québécois offriront une mini prestation musicale qui risque de nous ravir au plus haut point! Notez que l'accès à toutes les activités est gratuit, mais qu'aucune place ne sera réservée pour la conférence/spectacle de fin de journée. C'est donc premier arrivé, premier assis!

Pour plus de détails sur cette belle programmation, consultez cet horaire détaillé ou suivez les pages Facebook de L'Ancre et du Trait d'Union.

*Un événement
à ne pas manquer!*



AU POSTE D'INTERVENANT PSYCHOSOCIAL

Bonjour à tous,

Je me présente Maxime Gagnon, nouvellement employé comme intervenant psychosocial à L'Ancre. Mon mandat sera d'apporter du soutien et de l'information aux familles touchées par le trouble majeur de santé mentale d'un proche, de développer des modes d'entraide et de les amener à découvrir et à mieux utiliser leurs propres ressources, de favoriser la communication entre la famille et les ressources thérapeutiques, de sensibiliser le public et les autorités aux problèmes causés par les troubles majeurs de santé mentale, de faire connaître la situation des familles touchées et de combattre les préjugés et la stigmatisation dont elles sont l'objet.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, je combinerai mes savoirs académiques (Doctorat en psychologie et postdoctorat en santé publique) et mes expériences professionnelles. J'ai œuvré pendant plus de 25 ans dans le réseau de la santé et des services sociaux. Avec la motivation et le désir de vous aider au meilleur de ma connaissance, je me réjouis de rejoindre l'organisme L'Ancre et de vous rencontrer dans un proche avenir.

Cordialement,

Maxime Gagnon, intervenant psychosocial



ACTIVITÉ DE RESSOURCEMENT POUR LES MEMBRES

Cet automne, d'autres moments de ressourcement seront proposés à nos membres pour décrocher du quotidien! Les ateliers créatifs avec Chantal-Jane Garant qui furent très appréciés au printemps seront donc de retour. Une série d'ateliers auront lieu les derniers mercredis de chaque mois, de septembre à novembre entre 13h30 et 16h à Montmagny dans le local prévu à cet effet.

Différentes activités créatives vous seront proposées à chaque atelier :

- 27 septembre : modelage avec argile
- 25 octobre : verre fusion et peinture des modelages d'argile
- 29 nov. : dessin et récupération des pièces des ateliers précédents

Un prix spécial réservé aux membres à 30\$ seulement pour les trois ateliers (payable sur place ou par virement). Les places sont limitées donc pour ceux et celles qui sont intéressés, les inscriptions sont ouvertes! Téléphoner au 418 248-0068 ou nous écrire à nadine.guilbert@lancre.org afin de réserver votre place. Si le déplacement est un frein à votre participation, n'hésitez pas à communiquer avec nous afin d'en discuter.

Nadine Guilbert, intervenante psychosociale



INFORMATIONS RELATIVES À LA LOI SUR LA PROTECTION DES PERSONNES DONT L'ÉTAT MENTAL PRÉSENTE UN DANGER POUR ELLES-MÊMES OU POUR AUTRUI (SUITE)

Ce mois-ci, nous présentons une cinquième et avant-dernière partie d'informations à ce sujet. Les textes de l'encadré suivant sont tirés de la *Brochure explicative à l'intention des familles sur la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (P-038.001)* et *L'accompagnement à une requête pour l'obtention d'une ordonnance en vue d'une évaluation psychiatrique* publié par l'[Éclusier du Haut-Richelieu](#).

RENCONTRE À VOTRE ASSOCIATION

1. Le soutien à la rédaction de la requête

Suite à la cueillette d'informations, l'intervenant vous accompagnera dans les étapes de la rédaction de la requête. Dans la requête, il faut prouver, par des faits récents et des comportements observables (menaces de suicide, désorganisation, violence et menaces envers autrui, etc.), que l'état mental réel et actuel de la personne est dangereux pour elle-même et/ou pour autrui. C'est par ces écrits que le juge évaluera si l'état mental de votre proche nécessite une évaluation psychiatrique.

2. Accompagnement au palais de justice

La partie requérante doit se présenter au Palais de justice desservant la municipalité où réside la personne dont l'état mental présente un danger, à la date et à l'heure qui a été convenue avec l'intervenant. Nous vous recommandons fortement d'être accompagné par la personne qui représente la partie mise en cause. En plus de bénéficier de son soutien, sa présence ajoutera de la crédibilité lors de la présentation de la requête au tribunal.

- **Arrivée au Palais de justice**

Dès votre arrivée au Palais de justice, vous serez dirigé au Greffe civil afin d'y être assermenté. Vous serez ensuite invité à vous diriger vers la salle désignée pour rencontrer le juge.

- **Le déroulement de votre présentation devant le juge**

L'audition de la requête par le juge a toujours lieu à huis clos, c'est-à-dire que toute personne non concernée par la requête ne peut assister à la présentation. Toutefois, à votre demande, il est possible que l'intervenant de votre association puisse être présent. Le juge prendra connaissance de votre requête. Il peut vous demander d'expliquer de façon plus précise la situation. Il faut alors dire au juge en quoi la situation actuelle vous laisse croire que l'état mental de votre proche présente un danger pour lui-même et/ou pour autrui. Il est préférable de donner des exemples concrets. Lors de l'audition de la requête, si le juge est convaincu de la preuve, il rendra un jugement qui ordonnera l'évaluation psychiatrique et qui désignera le Centre hospitalier où la personne sera amenée.

3. Accompagnement au poste de police

Suite à l'obtention de l'ordonnance signée par le juge, vous devez vous présenter au poste de police desservant le lieu de résidence de votre proche ou à celui desservant l'endroit où votre proche se trouve s'il n'est pas chez lui. L'accompagnement au poste de police par l'intervenant de votre association peut être possible. Informez-vous auprès de celle-ci. À votre arrivée, vous devez présenter l'ordonnance aux policiers et remettre les documents destinés à l'hôpital. Il se peut qu'un policier demande à vous rencontrer afin de mieux préparer son intervention. (suite page suivante)

Il vous posera quelques questions concernant votre proche : est-il agressif, a-t-il des armes, où se trouve-t-il? Vous pourrez aussi lui poser des questions à propos du déroulement de l'intervention policière.

Vous devez savoir :

- **Qu'il est dans votre droit de demander aux policiers d'être reçu en toute confidentialité pour répondre aux questions;**
- **Que certains policiers peuvent assurer le transport de votre proche au centre hospitalier dans leur véhicule, mais le transport de votre proche se fait, la plupart du temps, par ambulance;**
- **Que vous avez le choix d'être présent ou non lors de l'intervention policière.** Si vous décidez de ne pas être présent, les policiers peuvent vous demander de prendre certaines dispositions. Par exemple, leur remettre les clés de la résidence ou prévenir le concierge afin de donner accès aux lieux où se trouve votre proche dans le cas où celui-ci refuserait d'ouvrir;
- **Qu'une ordonnance est EXÉCUTOIRE.** C'est-à-dire que vous devez présenter l'ordonnance aux policiers immédiatement après l'avoir obtenue du tribunal. Si, pour une raison quelconque, vous retardez, il y a risque que les policiers refusent de l'exécuter. Par contre, si votre proche est introuvable le jour même de l'ordonnance, cette dernière devient exécutoire dès que vous voyez ou que vous savez où il se trouve, et ce, même s'il y a un délai de quelques jours depuis l'obtention de l'ordonnance;
- **Que se passe-t-il à l'urgence?** À l'arrivée au centre hospitalier, les policiers ou les ambulanciers remettront l'ordonnance, la requête et les documents annexés, s'il y a lieu, aux professionnels de la santé afin que le ou la psychiatre procède à l'évaluation psychiatrique.

Le prochain mois nous verrons la sixième et dernière partie de cette chronique soit une foire aux questions sur ce thème. Si à la lecture de ces informations, des questionnements et besoins de clarifications vous viennent, n'hésitez pas à nous contacter. * *Prenez note que ces informations n'ont aucune valeur légale.*

Nadine Guilbert, Intervenante psychosociale

NOTRE PREMIER BALADO « ANCREZ-VOUS! » MAINTENANT DISPONIBLE

Comme annoncé précédemment, L'Ancre se lance dans la création d'une série de balados pour informer sur les divers troubles de santé mentale mais également pour sensibiliser au vécu des membres de l'entourage qui accompagnent les personnes qui en sont atteintes. Une première émission en format audio/vidéo est maintenant disponible sur notre chaîne Youtube, notre site Web et nos réseaux sociaux. C'est sur le **trouble bipolaire** que l'animateur et intervenant psychosocial, Maxime Gagnon vous entretient dans ce premier épisode informatif. Rappelons que ces balados ont pour objectif de vous informer, de vous soutenir et de vous encourager dans votre rôle de proche significatif.

Ils sont aussi destinés à sensibiliser la population en général, dans le but de contribuer à briser le tabou et les préjugés qui entourent la maladie mentale. Pour écouter cette émission et pour vous abonner à notre chaîne, c'est à cette adresse : <https://youtu.be/LGpzNk57FA4>

